



Les VERT-E-S suisses
Joanna Haupt
Waisenhausplatz 21
3011 Bern
joanna.haupt@gruene.ch
031 511 93 20

Commission de la sécurité
sociale et de la santé publique
Madame Barbara Gysi,
Présidente de commission
hmr-
consultations@bag.admin.ch

Berne, le 25 avril 2025

Réponse à la consultation sur l'initiative parlementaire Hurni 20.490. Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence !

Madame la Présidente de commission,

Vous avez invité les VERT-E-S à prendre position dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Nous vous remercions de cette invitation et prenons position comme suit.

Les VERT-E-S saluent la volonté de créer plus de transparence dans le domaine de la prescription de médicaments, voulue par l'initiative parlementaire Hurni. Une véritable transparence dans les liens d'intérêts des personnes qui prescrivent des produits thérapeutiques constitue un premier pas pour renforcer l'indépendance du corps médical vis-à-vis du secteur pharmaceutique. Cette indépendance serait bénéfique à tous les niveaux : elle réduirait les coûts de la santé, puisque les prescriptions seraient guidées uniquement par leur efficacité, elle renforcerait la confiance de la population envers la science et elle permettrait une meilleure prise en charge des patient·es, en améliorant leur traitement et en augmentant leur confiance envers les thérapies prescrites.

La proposition de la majorité de la commission n'est actuellement pas à la hauteur de cette ambition. Contrairement à l'initiative parlementaire Hurni soutenue par les VERT-E-S, le projet actuel renonce à créer un registre public centralisé, facilement accessible. La décentralisation des signalements et la liberté laissée dans la méthode, limitent fortement l'accès des patient·es et du public à l'information et rendraient la surveillance et le contrôle beaucoup plus difficiles et coûteux.

De plus, le projet prévoit des exceptions. Les participations « d'importance minimale » et les produits thérapeutiques « présentant un risque minimal » pourront être exemptés de registre. Selon le rapport explicatif, le Conseil fédéral pourrait interpréter ces exceptions de manière similaire à l'art. 10, al.2 OITPTh qui dispense de l'obligation de transparence les participations de moins de 300 francs, ainsi que les médicaments de catégorie E et les dispositifs médicaux classiques de classe I. Si la version de la majorité devait malgré tout être acceptée, les VERT-

E-S demandent une définition explicite de ces exceptions et pourraient accepter une interprétation similaire à celle de l'art. 10 al. 2 OITPTh.

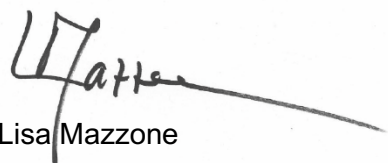
Enfin, le projet de la CSSS-N renonce à inscrire la prescription de dispositifs médicaux dans les exigences d'intégrité visées à l'art 55, au motif que le législateur a déjà décidé de cette extension au printemps 2019. Cette décision n'est toujours pas en vigueur à ce jour. Les VERT-E-S appellent à accélérer cette procédure, afin d'enfin traiter la prescription des dispositifs médicaux à hauteur du risque qu'ils peuvent représenter pour la santé des patient·es, tel qu'attesté par le scandale des « implant files ».

Résumé de la position des VERT-E-S

Nous soutenons en priorité la minorité Crottaz qui permettrait d'améliorer l'accès à l'information sur les liens d'intérêts grâce à la création d'un registre centralisé. Nous sommes favorables de manière subsidiaire à la minorité Weichelt qui permettrait aux patient·es d'être informé·es, que ce soit sur internet ou via un document figurant de manière visible dans la salle d'attente. Si aucune des minorités ne devait être acceptées, nous soutiendrions tout de même le projet tel quel, car il constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position et restons à votre disposition en cas de questions.

Avec nos salutations distinguées,



Lisa Mazzone
Présidente



Joanna Haupt
Secrétaire politique